

# Service : Permanences juridique et sociale pour étrangers et migrants

RÉF | 9394

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Assurer un service juridique et un accompagnement social. L'Association pour le droit des étrangers (ADDE asbl) est un centre de recherche qui étudie les enjeux liés à la migration et à la diversité culturelle et promeut les droits des personnes étrangères. Elle assiste les migrants et leurs proches pour résoudre des questions juridiques et sociales.

### Programme

#### SERVICE JURIDIQUE

- Des réponses à vos questions sont accessibles dans les [fiches pratiques](#).

- La newsletter mensuelle vous permet de suivre les actualités.

- Un des juristes répond à vos questions durant des permanences :

Questions générales (séjour, regroupement familial, asile, travail, aide sociale)

Droit familial international (droit familial, nationalité)

Les rendez-vous ont lieu dans les bureaux de l'ADDE et se prennent, par les juristes, lors des permanences ouvertes au public.

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'assistante sociale vous propose une écoute dans un cadre confidentiel et bienveillant, une analyse globale de votre situation, une guidance et un accompagnement dans vos démarches et une orientation vers les services ressources pertinents. (PAS d'intervention dans la recherche d'emploi et de logement !)

### Certification(s) visée(s)

Aucun

### Type de formation [Associatif](#)

## ORGANISATION

## Horaire

### **Service Juridique**

Questions générales (séjour, regroupement familial, asile, travail, aide sociale) :

Horaires : lundi et jeudi à 9h (7 personnes seront reçues en fonction de leur arrivée)

### **Droit familial international** (droit familial, nationalité) :

Horaires : mardi à 13h (7 personnes seront reçues en fonction de leur arrivée)

! Les rendez-vous ont lieu dans les bureaux de l'ADDE et se prennent, par les juristes, lors des permanences ouvertes au public.

### **Accompagnement Social**

Pour les permanences sociales :

Horaires : mardi et vendredi à 9h (10 personnes seront reçues en fonction de leur arrivée)

Pour les permanences AVEVI (pour étrangers victimes de violences intrafamiliales) :

Horaires : jeudi à 9h et vendredi à 13h (10 personnes seront reçues en fonction de leur arrivée)

## Coût

Gratuit

## CONDITION D'ADMISSION

## EN PRATIQUE

### **Pour s'informer et postuler**

Rendez vous aux différentes permanences ouvertes au public à la rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles

## Organisme

### **ADDE - Association pour le droit des étrangers**

Rue du Boulet 22

1000 Bruxelles

Tél: 02 227 42 42

<http://www.adde.be>